



Prescription dette TP suite au contrôle fiscal

Par **gaber**, le **22/06/2009** à **01:31**

Bonjour,

En mon absence, il y a eu le contrôle fiscal de l'entreprise dont j'étais le gérant. En effet, j'étais parti à l'étranger. Pour des raisons familiales, j'y étais retenu plus que six mois. Il n'y a pas eu la vérification de la comptabilité car je souhaitais être présent et présenter en tant que gérant moi-même les documents au contrôleur. Malgré toute ma volonté, même si le temps pressé, je n'ai pas pu rentrer à temps en France et le contrôleur l'a pris pour refus de contrôle. Pourtant, je lui écrivais et en répondant à tous ses courriers que mon associé ne manquait pas de me faire parvenir par email.

En bref, il a mis d'office le maximum de pénalité et redressé sur le plan personnel aussi. De coup, la société a été liquidée car elle se trouvait avec trois millions d'euros de dettes fiscales. Moi, je me trouve redevable d'1,5 millions d'euros d'impôts.

Ma vie est détruite.

Je me trouve au chômage. Je n'ai pas de maison..

Mes parents m'hébergent.

Veuillez m'indiquer, SVP, combien de temps je serai redevable de cette dette vu que je n'ai ni patrimoine immobilier, ni revenu, insolvable. Y a-t-il possibilité que je refasse ma vie, si jamais il existe une deuxième chance car j'ai 28 ans?

Je vous remercie de me guider.

Cordialement.

M B Alain

Par **EPSON**, le **24/08/2009** à **20:41**

Bonjour

Avez-vous eu des informations concernant votre dette fiscale, je suis un peu dans votre cas puisqu'on me réclame la somme de 420 000€ qui augmente tous les jours avec les pénalités moi je pense à faire un dossier de surendettement tenez-moi au courant si vous avancez dans la procédure